

Comment traiter les transferts 2024-2025 ?

I. DOCUMENTS A FOURNIR

❖ Transferts du Privé au Privé

1. Une fiche de changement d'établissement à imprimer sur le site de la **DESPS** (www.men-dpes.org) ou sur le site de la **DEEP** (www.men-deep.com), à renseigner et à faire signer par l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil de l'élève ;
2. L'attestation de prise en charge à imprimer, à renseigner et à faire légaliser à la Mairie ou à la Sous-préfecture ;
3. Un modèle de demande adressée à Madame le Ministre, à imprimer et à renseigner ;
4. Le bulletin de notes du troisième trimestre de l'année en cours ;
5. La fiche cursus à imprimer dans l'établissement d'origine ou d'accueil sur le site de la **DESPS**

❖ Transferts du Privé au Public

1. Une fiche de changement d'établissement à imprimer sur le site de la **DESPS** (www.men-dpes.org) ou sur le site de la **DEEP** (www.men-deep.com), à renseigner et à faire signer par l'établissement d'origine ;
2. L'attestation de prise en charge à imprimer, à renseigner et à faire légaliser à la Mairie ou à la Sous-préfecture ;
3. Un modèle de demande adressée à Madame le Ministre à imprimer et à renseigner ;
4. Le bulletin de notes du troisième trimestre de l'année en cours (La photocopie) ;
5. La fiche cursus à imprimer dans l'établissement d'origine ou d'accueil sur le site de la **DESPS**.

❖ Réintégrations

1. Une fiche de réintégration à imprimer sur le site de la **DESPS** (www.men-dpes.org) ou sur le site de la **DEEP** (www.men-deep.com), à renseigner et à faire signer par l'établissement de réintégration de l'élève ;
2. L'attestation de prise en charge à imprimer, à renseigner et à faire légaliser à la Mairie ou à la Sous-Préfecture ;
3. Un modèle de demande adressée à Madame le Ministre à imprimer et à renseigner ;
4. Le justificatif de l'arrêt de scolarité (Certificat médical de maladie ou certificat de grossesse) ;
5. Une copie de la décision d'affectation, d'orientation ou de transfert ;
6. La fiche cursus à imprimer dans l'établissement d'origine ou d'accueil sur le site de la **DESPS**.

II. PROCEDURE

❖ Procédure des demandes de transfert du PRIVE au PRIVE et de REINTEGRATION

1. **Les originaux** de toutes les pièces du dossier doivent être scannés **en couleur**, au **format PDF** et mis en ligne sur le site de la **DEEP** (www.men-deep.com) ;
2. Imprimer le reçu de la demande après le chargement des fichiers ;

NB : - Aucun dossier physique ne sera accepté à la **DEEP** ou dans les **DRENA**.
- **Toute demande effectuée avec des documents scannés en noir et blanc sera invalidée.**

❖ Procédure de la demande de transfert du PRIVE au PUBLIC

Les dossiers physiques de transfert Privé-Public sont à déposer auprès des Correspondants Régionaux de la **DEEP** dans les **DRENA** d'origine.

NB: Les résultats seront publiés sur le site de la DESPS